

2012

La stratégie de la France pour la coopération internationale dans le domaine de la santé



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

L'accélération de la mondialisation a renforcé le caractère transversal des menaces sanitaires et démontré les bénéfices partagés d'un accès universel à des soins de qualité.

La santé comme *bien public mondial* appelle dès lors à une **mobilisation globale et coordonnée de l'ensemble des acteurs de la coopération internationale**.

La France est au cœur de cette mobilisation, grâce notamment à des engagements financiers conséquents, à un système de santé souvent pris pour exemple et à son expertise reconnue et appréciée chez ses partenaires. Ce document vise à développer une nouvelle stratégie française de coopération internationale adaptée aux défis sanitaires mondiaux.

La stratégie cible prioritairement la **réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement**, en particulier les objectifs relatifs à la santé maternelle et infantile (OMD 4 et 5) et à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies (OMD 6). Elle vise également à **renforcer la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et réémergentes**, susceptibles de compromettre la sécurité sanitaire

internationale (gripes pandémiques, zoonoses, infections multirésistantes, etc.). Elle intègre, enfin, le **poids croissant des maladies non transmissibles** sur l'équilibre des systèmes de santé, en mettant l'accent sur la nécessité de politiques multisectorielles de prévention au niveau des facteurs de risques communs et des déterminants sociaux et environnementaux.

La stratégie promeut le **renforcement des systèmes de santé les plus fragiles** (extrême pauvreté, situations de crise), notamment en Afrique francophone, via l'appui au financement durable et solidaire de la santé, la formation de ressources humaines compétentes et motivées, et le développement de systèmes d'information sanitaire fiables. Elle encourage également la coopération scientifique et universitaire dans l'ensemble des pays en développement, notamment avec les pays émergents où la demande de partenariats en santé est forte.



Enfants du village de Jembe (Sierra Leone). © GAVI/Doune Porter



Les principaux enjeux de la coopération française en santé

La réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

La santé figure explicitement dans trois des huit OMD que la communauté internationale s'est fixés en 2000 dans la Déclaration du millénaire. Les efforts que la France consent pour la réalisation des OMD en santé sont un enjeu essentiel pour la crédibilité de sa politique de coopération au développement, comme expression de solidarité avec les pays du Sud et outil de sa politique d'influence.

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT RELATIFS À LA SANTÉ

OMD 4 : la réduction, des deux tiers entre 1990 et 2015, de la mortalité des enfants de moins de 5 ans peut être réalisée par des mesures préventives simples : les vaccinations, l'accès à l'eau potable, la lutte contre la malnutrition, etc.

OMD 5 : la réduction, des trois quarts entre 1990 et 2015, de la mortalité maternelle passe par la restructuration ou le renforcement de la prise en charge des femmes enceintes, la promotion des droits sexuels et de la procréation, l'éducation des filles et le recul de l'âge du mariage.

OMD 6 : la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et autres maladies transmissibles ne pourra aboutir à l'objectif d'inversion des tendances actuelles sans un renforcement de l'ensemble du système de soins, une réelle mobilisation politique et des programmes de recherche appliquée adaptés.

www.un.org/fr/millenniumgoals
www.huitfoisoui.fr

Outre les trois OMD directement liés à la santé, la réalisation des cinq autres OMD contribue également à l'amélioration de la santé, et inversement. Cette dernière est à la fois une conséquence et un facteur de progrès dans la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD 1), l'éducation primaire pour tous (OMD 2), la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (OMD 3), la protection d'un environnement durable (OMD 7) et la mise en place d'un partenariat mondial (OMD 8).

La sécurité sanitaire internationale

Le risque épidémique est majoré dans le contexte de la mondialisation : la multiplication récente des crises sanitaires liées aux flambées épidémiques (syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), H5N1, H1N1) a démontré l'urgence de **renforcer collectivement la sécurité sanitaire internationale**. La réémergence de maladies infectieuses peut être d'origine naturelle, accidentelle, voire criminelle. Elle requiert la mise en place d'un système mondial de surveillance, d'alerte et de réponse. La France y contribue par son soutien au bureau de Lyon de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la mise en œuvre du Règlement sanitaire international et la préparation aux épidémies.



Des enfants de la tribu nomade des Ammororo au Sud-Darfour (Soudan) transportent de l'eau dans des récipients de plastique pour leur famille. © UN Photo/Tim McKulka

**La coordination des acteurs
de la gouvernance sanitaire**

La gouvernance sanitaire internationale se caractérise par une multiplication d'initiatives et un foisonnement d'acteurs : organisations internationales, gouvernements, organisations non gouvernementales, secteur privé, etc.

Coordonner les acteurs est devenu incontournable pour favoriser les synergies et l'efficacité d'une action conjointe au service du développement de la santé.

Au sein du MAEE, la coordination implique d'**articuler l'aide multilatérale et bilatérale** par un dialogue continu du pôle santé de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats avec les directions géographiques, la Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie, et l'AFD. En interministériel, les nouveaux défis posés par les déterminants exogènes à la santé nécessitent une action multisectorielle, orientée vers l'amélioration de la santé publique. Dans ses rapports avec les organisations non gouvernementales et la société civile, le MAEE cherchera à construire une relation de confiance passant par un dialogue régulier et des actions complémentaires.

Au niveau international, une **meilleure complémentarité des stratégies de coopération en santé des différents États donateurs**, notamment au niveau européen, est essentielle. Au sein des Nations unies, la coordination doit permettre aux différentes agences, programmes et fonds onusiens pour le développement et la santé d'être « unis dans l'action ». L'OMS doit, en outre,

**LA SURVEILLANCE ET
L'INVESTIGATION DES ÉPIDÉMIES
EN ASIE DU SUD-EST (SISEA)**

Le projet SISEA est organisé par les instituts du réseau Pasteur à Shanghai, à Hanoi, à Ho Chi Minh-Ville et à Nha Trang, au Laos et au Cambodge. Son objectif est la mise en place d'un programme de surveillance épidémiologique avec renforcement des capacités locales autour de 3 composantes : les capacités des laboratoires de référence et leur mise en réseau, l'alerte épidémiologique sur les virus émergents, la réponse aux épidémies. Ce projet, soutenu par l'Agence française de développement (AFD), a déjà permis d'identifier un certain nombre de menaces sanitaires et a contribué à la surveillance de l'épidémie de grippe H1N1 en 2010.

assumer son rôle d'autorité directrice et coordinatrice des actions internationales.

Enfin, les pays récipiendaires de l'aide en santé doivent être au cœur des efforts de coordination des différents donateurs et partenaires du développement. L'initiative du **Partenariat international pour la santé** (IHP+) constitue ainsi une référence pour la coordination des acteurs de l'aide en santé dans les pays bénéficiaires.



Deux sœurs cambodgiennes. © Giulio Di Sturco/UNITAID Thank You Campaign, 2009.



Valeurs et atouts

de la coopération française en santé

Les principes et les valeurs

- **Solidarité** : partage des progrès médicaux, mise à disposition de l'expertise française et amélioration de l'accès aux soins.
- **Droits de l'homme** : refus de toute discrimination, respect des minorités, promotion de l'égalité femme-homme.
- **Efficacité de l'aide** : appropriation par les pays, alignement sur les stratégies et systèmes nationaux, coordination des donateurs, harmonisation des procédures, redevabilité mutuelle et développement d'une gestion axée sur la performance.

Les atouts

- Une **expertise médicale** réputée.
- Un **réseau de coopération** en santé bien implanté et valorisé (Instituts Pasteur).
- Des **ONG pionnières** dans la médecine humanitaire.
- Un engagement historique dans la **lutte contre le sida**.
- La promotion des **financements innovants** pour la santé.



LES CENTRES DE TRAITEMENT AMBULATOIRE (CTA) DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE : UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ DES MALADES DU SIDA EN AFRIQUE

Depuis 1998, la Croix-Rouge française a ouvert 15 CTA en partenariat avec les ministères de la Santé de 10 pays. Près de 170 000 patients ont eu accès aux soins, plus de 40 000 ont bénéficié d'un traitement antirétroviral. Ces centres sont reconnus comme pôles de référence dans l'organisation du suivi du VIH. Leurs activités recouvrent l'accueil des patients, le dépistage, la prise en charge médicale, le suivi biologique, l'hospitalisation, les systèmes d'information, la fourniture de préservatifs, l'appui nutritionnel et la gestion des déchets médicaux.

www.croix-rouge.fr



Stock médical d'un dispensaire de base en Mauritanie. © European Commission/Carolina Martin Tirand

Les priorités de la stratégie santé

Au-delà de l'approche verticale par pathologie ou par population, la stratégie souhaite renforcer des approches plus transversales pour faire face aux défis *structurels* pesant sur les systèmes de santé et favoriser l'accès universel à des traitements de qualité, sûrs, efficaces et abordables.

Le renforcement des systèmes de santé

Amélioration de l'accès aux traitements

Près de la moitié des dépenses en santé sont consacrées à l'achat de produits médicaux.

La France soutient la **recherche** et l'**innovation** pour le traitement du VIH, du paludisme, de la tuberculose, et des maladies négligées. Elle soutient le programme de préqualification de l'OMS et l'utilisation des médicaments essentiels.

La France favorise la disponibilité de **médicaments de qualité, sûrs, efficaces et à un prix abordable** en développant les centrales d'achat dans les pays africains francophones, la lutte contre les médicaments falsifiés et la mise en place de réglementations régionales et mondiales.

La France soutient également le travail de la **Fondation Pierre Fabre** pour la formation universitaire de pharmaciens et de préparateurs, et le réseau des pharmaciens francophones (REMEDI).

Le financement de la santé

Un financement durable de la santé est essentiel pour garantir et pérenniser l'égalité d'accès aux soins. La France soutient l'élaboration de plans de financement de la santé au travers des mécanismes mixtes : taxe sur le budget global, contributions directes du secteur formel, contributions subventionnées pour le secteur informel et exemptions pour les plus pauvres ou pour les traitements à vie (soutien actif à Providing for Health (P4H) et action du groupement d'intérêt public Santé Protection Sociale Internationale).

L'APPEL DE COTONOU POUR LA LUTTE CONTRE LES MÉDICAMENTS FALSIFIÉS

La France appuie l'appel de Cotonou lancé en octobre 2009 par la Fondation Chirac, visant à sensibiliser l'ensemble des gouvernements aux risques pour la santé publique des médicaments falsifiés, actuellement en forte augmentation. Les médicaments falsifiés peuvent représenter jusqu'à 50 % des médicaments en circulation dans certains pays d'Afrique subsaharienne.



© Fotolia.com/Andrey Kiselev

Les ressources humaines en santé

Les ressources humaines sont un des piliers des systèmes de santé.

La France soutient des **actions de formation** médicale, paramédicale, de pharmaciens, de sages-femmes, de maintenance biomédicale ou de gestion hospitalière, en privilégiant le développement des compétences locales. Elle promeut la diffusion d'outils d'accompagnement pour la formation continue et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (Université médicale virtuelle francophone en Afrique).



La coopération hospitalière française, un partenariat fondé sur le volontariat entre les hôpitaux du Nord et du Sud, relève de nombreux opérateurs : CHU et hôpitaux généraux, collectivités territoriales, l'AFD, qui gère le Fonds des partenariats hospitaliers avec la Fédération hospitalière de France, et le ministère de la Santé.

Au-delà de la coopération hospitalo-universitaire traditionnelle (cursus universitaire de médecine au Cambodge et à Madagascar depuis vingt ans), la France appuie le **développement du compagnonnage d'équipes hospitalières sur le terrain** à travers les jumelages hospitaliers du groupement d'intérêt public ESTHER (cf. encadré), le Réseau des hôpitaux d'Afrique, de l'océan Indien et des Caraïbes (RESHAOC) et la formation des décideurs et gestionnaires en santé publique à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

La France privilégie les formations qui s'inscrivent dans la durée et s'intègrent dans le cadre d'accords impliquant à la fois les partenaires hospitaliers, universitaires et politiques au travers d'engagements réciproques.

Ces partenariats incluent l'accueil d'étudiants pour des temps de formation variables dans des structures françaises partenaires. D'autres types de formation de terrain sont intégrés à des actions plus globales.



ESTHER, UN MODÈLE DE JUMELAGES HOSPITALIERS NORD-SUD

Crée en 2002, financé par le MAEE et le ministère en charge de la Santé, ESTHER (Ensemble pour une solidarité thérapeutique en réseau) a développé des partenariats hospitaliers dans 18 pays. Son activité concerne plus de 170 sites de prise en charge de personnes vivant avec le VIH, et une cinquantaine d'hôpitaux français sont jumelés avec 78 hôpitaux centres de référence et 100 sites de prise en charge décentralisés pour améliorer la pratique des soins pour le VIH, la tuberculose, les infections opportunistes et l'hygiène hospitalière.

www.esther.fr



Un bébé est examiné au camp de réfugiés d'Awsard, au Sahara occidental. © UN Photo/Evan Schneider.

L'ONG SANTÉ SUD ET LA MÉDECINE GÉNÉRALE DE PROXIMITÉ

Depuis plus de vingt ans, l'ONG Santé Sud a développé un dispositif d'accompagnement pour les jeunes médecins installés en zones rurales : formation en médecine générale communautaire, étude de faisabilité sur le site d'installation, négociation avec les représentants de la communauté et les autorités sanitaires locales, aide à l'acquisition de l'équipement approprié, suivi pendant deux ans et mise en réseau avec

une association professionnelle représentative. Commencée au Mali, cette stratégie se développe aussi à Madagascar et au Bénin. L'association des médecins de campagne du Mali a reçu en janvier 2011 le prix d'excellence au Deuxième Forum sur les ressources humaines pour la santé organisé par l'Alliance mondiale pour les personnels de santé et l'OMS.

www.santesud.org

Le renforcement des systèmes d'information sanitaires

Le système d'information sanitaire est un des éléments majeurs de la surveillance des maladies infectieuses et émergentes, et de l'aide à la décision politique. À côté des systèmes de collecte de données, la remise à niveau des processus diagnostiques (laboratoires) pour les maladies infectieuses (actions de la Fondation Mérieux) et les maladies cancéreuses fait partie de ce sujet, de même que la surveillance des résistances aux médicaments.

La stratégie française de coopération en santé donne la priorité à la lutte contre certaines pathologies qui entravent le développement, menacent la sécurité sanitaire collective et compromettent l'équilibre des systèmes de santé.



L'ALLIANCE MONDIALE POUR LA VACCINATION ET L'IMMUNISATION (GAVI)

Créé en 1999, GAVI est un partenariat public-privé regroupant l'Unicef, l'OMS, la Banque mondiale, les États donateurs et bénéficiaires, des ONG et fondations (Bill & Melinda Gates), ainsi que des représentants de l'industrie et de la finance, et ayant pour objectif de favoriser l'accès universel aux vaccins. La France finance GAVI à travers la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIIm) à hauteur de 1,3 milliard sur vingt ans et vient de s'engager sur 100 millions d'euros additionnels pour la période 2011-2015. GAVI investit dans l'achat de vaccins à prix abordables, l'amélioration des performances des programmes d'immunisation et la recherche.

www.gavialliance.org



Bébés en attente de vaccination dans un camp de réfugiés en Thaïlande.
© European Commission/International Rescue Committee

La santé des femmes et des enfants

L'engagement français pour la santé maternelle et infantile (OMD 4 et 5) intègre les paramètres essentiels : lutte contre la malnutrition, eau et assainissement, éducation des filles, santé génésique, santé périnatale, infrastructures, vaccination et soins de santé primaire.

Cet engagement se traduit par un effort financier considérable au travers de l'**Initiative de Muskoka** pour la santé maternelle et infantile (la France a annoncé en juin 2010 un engagement de 500 millions d'euros supplémentaires sur cinq ans), et via des **contributions à l'Alliance mondiale pour la vaccination et l'immunisation** (cf. encadré GAVI), à **Unitaid**, au **Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme** (FMSTP) et aux **agences onusiennes** impliquées (OMS, Onusida, Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) Unicef, ONU Femmes).



Au-delà du renforcement systémique des capacités institutionnelles (amélioration de la qualité des soins du secteur public et développement de systèmes d'information fiables) et humaines (accès à du personnel qualifié, soins obstétricaux d'urgence avec césarienne, transfusion disponible et sûre), la stratégie française pour la santé maternelle et infantile privilégie notamment les aspects évoqués ci-dessous.

La promotion de la santé, des droits sexuels, et l'accès au planning familial

L'action de la France cible l'accès aux différents moyens de contraception et à la planification familiale. La France soutient également la recherche de moyens de contraception nouveaux pour prévenir les grossesses non désirées.

Les actions à l'interface des OMD 4, 5 et 6

La France promeut les actions à la croisée des OMD 4, 5 et 6, telles que la prévention de la transmission mère-enfant du VIH au sein de structures de soins intégrées et le développement de nouvelles techniques de prévention des infections sexuellement transmissibles.

La lutte contre la malnutrition

La malnutrition résulte d'interactions de facteurs divers et nécessite une approche multisectorielle sur tous les déterminants de la malnutrition. La France engage ses moyens, ses experts et ses partenaires pour prévenir, détecter et traiter la malnutrition chez la femme en âge de procréer et chez l'enfant de moins de cinq ans.

La France soutient également une **convergence des cadres d'action globaux pour la nutrition** (Scaling-Up Nutrition, Framework for Action) et la réforme du Comité permanent pour la nutrition.



Une mère et son enfant en Tanzanie. © GAVI/Doune Porter

DÉCLARATION DE OUAGADOUGOU EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, DE LA POPULATION ET DE LA PLANIFICATION FAMILIALE (10 FÉVRIER 2011)

Soutenus par la France et les États-Unis, le Burkina Faso et 8 autres pays francophones d'Afrique de l'Ouest se sont engagés à intégrer la santé de la reproduction et la planification familiale dans les plans nationaux, à sensibiliser leur population sur l'importance de l'espacement des naissances, à augmenter le nombre de professionnels travaillant dans les services de planification familiale et de santé de la reproduction, et à progressivement financer sur les budgets nationaux le coût des produits contraceptifs.

Les maladies transmissibles

La lutte contre le VIH/Sida

La lutte contre le VIH/sida est l'une des priorités majeures de la France, avec une contribution financière parmi les plus importantes au monde et un engagement politique fort pour les droits des personnes infectées par le virus.

La France privilégie le financement de cette lutte par le canal multilatéral avec plus de 360 millions d'euros par an de contribution au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, 110 millions d'euros par an via la facilité internationale d'achat de médicaments Unitaid et plusieurs millions d'euros via des contributions au Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (Onusida) et ses cosponsors. La France consacre par ailleurs près de 45 millions d'euros par an à l'aide bilatérale dans ce domaine, notamment à travers la coopération hospitalière (ESTHER) et les projets financés par l'AFD.

La stratégie santé promeut en outre des valeurs fondamentales qui protègent les personnes séropositives de la discrimination et de la stigmatisation, et garantissent notamment l'accès universel à des soins de santé de qualité, le respect des patients, la liberté de circulation et de résidence, et la promotion de la femme. Pour que la prévention soit efficace, les populations à risque doivent faire l'objet d'une protection ciblée. En particu-



UNITAID, MODÈLE DE FINANCEMENT INNOVANT DANS LA LUTTE CONTRE LES 3 PANDÉMIES

Lancé en 2006 par le Brésil, le Chili, la France, la Norvège et le Royaume-Uni, Unitaid est une facilité internationale d'achat de médicaments visant à réduire les coûts et à augmenter l'accessibilité des traitements contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

Le prix des traitements antirétroviraux pédiatriques a ainsi baissé de 49 % de 2008 à 2010 grâce à l'intervention d'Unitaid. La France finance plus de 50 % du budget de l'organisation grâce à la contribution de solidarité internationale sur les billets d'avion.

www.unitaid.eu/fr

lier, la France entend contribuer très activement à la protection des jeunes filles contre le harcèlement, l'exploitation sexuelle, le viol, et toutes formes de sévices et violences sexuelles, y compris coutumières.



Des enfants cambodgiens. © Giulio Di Sturco/UNITAID Thank You Campaign, 2009



La lutte contre le paludisme

La France s'investit dans la lutte contre le paludisme par son action dans Roll Back Malaria (« Faire reculer le paludisme ») avec un investissement total de 437 millions d'euros de 1998 à 2007. Elle soutient également la mise à disposition de nouvelles molécules combinées pour le traitement du paludisme.

La lutte contre la tuberculose

Dans le domaine de la tuberculose, le travail fait par la section française de l'Union internationale de lutte contre la tuberculose et les maladies respiratoires doit être souligné. La France concentre ses efforts sur les améliorations à apporter aux diagnostics et à la prise en charge des cas de comorbidité VIH-tuberculose. Elle promeut également les travaux de l'OMS dans la lutte contre les formes résistantes de tuberculose.

La lutte contre les maladies tropicales négligées

La France a joué un rôle pionnier dans la mobilisation internationale autour des maladies tropicales négligées. Elle poursuit son action en faveur de la recherche et pour la prévention et le traitement de ces maladies à travers son soutien à l'OMS et à la Drugs and Neglected Disease Initiative (DNDi).



Le Fonds mondial
De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME (FMSTP)

Depuis sa création en 2002, ce fonds dédié au traitement des trois pandémies a bénéficié d'un soutien actif de la France, aussi bien politique que financier.

Depuis 2002, les programmes du FMSTP ont permis à 3,3 millions de personnes d'être sous antirétroviraux, à 8,6 millions d'être traitées contre la tuberculose, et la distribution de 230 millions de moustiquaires imprégnées.

Deuxième contributeur après les États-Unis, la France finance le Fonds mondial à hauteur de 360 millions d'euros par an et réserve jusqu'à 5 % de cette somme pour développer des appuis techniques et des programmes d'aide à l'utilisation de ces fonds dans les pays francophones.

www.theglobalfund.org/fr



Enquête épidémiologique sur le paludisme au centre de Comé (Bénin). © IRD/Justine Montmarche

Les maladies (ré)émergentes et l'approche « One Health »

La lutte contre les maladies infectieuses (ré)émergentes

L'émergence ainsi que la réémergence de maladies infectieuses constituent une menace croissante pour la sécurité sanitaire collective.

Les épisodes récents de flambées épidémiques ont démontré **l'importance de développer un réseau mondial de surveillance sanitaire**, ainsi que de **renforcer les capacités aux points d'entrée** (ports, aéroports, postes-frontières) dans tous les pays. La France soutient l'OMS dans la mise en œuvre du Règlement sanitaire international et promeut la cohérence des réseaux d'alerte. Les experts français jouent en outre un rôle moteur dans la coordination des travaux de préparation contre les gripes pandémiques.

Enfin, avec la (ré)émergence de maladies infectieuses se développe également la résistance antimicrobienne. La France promeut à l'international les actions de prévention et l'usage rationnel de médicaments essentiels de qualité en vue de limiter la propagation de pathogènes multirésistants et/ou ultrarésistants.

L'approche One Health/une seule santé dans la lutte contre les zoonoses

Trois quarts des maladies infectieuses émergentes sont d'origine animale. La France défend le concept One Health/une seule santé pour gérer les risques sanitaires à l'interface homme-animal-écosystèmes (cf. document de stratégie *Position française sur le concept One Health*, 2011, accessible sur www.diplomatie.gouv.fr, rubrique Le ministère/Publications).



Les maladies non transmissibles (MNT)

Les maladies non transmissibles (MNT) – principalement les troubles cardio-vasculaires, les cancers, les diabètes et les affections respiratoires chroniques –, dont le poids est croissant aussi bien au Nord qu'au Sud, représentent déjà près de **deux tiers de la mortalité à l'échelle mondiale**. La récente prise en compte de cette thématique a été mise en relief depuis la Déclaration politique de haut niveau sur la prévention et le contrôle des MNT, adoptée à l'Assemblée générale des Nations unies le 16 septembre 2011. Une **meilleure prise en compte du rôle des déterminants comportementaux, sociaux** (éducation, égalité femme-homme, logement, etc.) **et environnementaux** (urbanisation, agriculture, changement climatique, etc.) est essentielle pour avoir un impact maximal sur la prévention des MNT.



La France met l'accent sur la **recherche**, la **promotion de la santé** et la **prévention**, en ciblant les principaux facteurs de risque communs à ces pathologies : tabac, usage nocif de l'alcool, mauvaise alimentation et sédentarité. Elle appuie la stratégie de l'OMS pour aider les pays à élaborer des politiques globales et intersectorielles de prévention et de contrôle des MNT. En outre, la France soutient le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC), basé à Lyon. Le coût de la prise en charge thérapeutique de ces maladies reste un défi majeur pour l'équilibre des systèmes de santé.



Zones géographiques prioritaires

Coopération en Afrique francophone

Conformément au document cadre de stratégie pour la coopération au développement, la stratégie sectorielle « santé » cible principalement les **pays pauvres prioritaires d'Afrique francophone** : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

Une attention particulière est portée aux autres pays francophones qui maintiennent un lien particulier avec la France, notamment les pays d'Asie du Sud-Est et Haïti.

Coopération dans les zones en crise ou en sortie de crise

La stratégie santé prolonge les actions d'urgence pilotées par le Centre de crise par une **coopération à long**

terme dans les zones en sortie de crise, notamment l'Afghanistan, la Palestine, Haïti et la Côte d'Ivoire.

Coopération dans l'espace méditerranéen

L'**espace méditerranéen** est au cœur de revendications nouvelles qui intègrent les attentes pour la modernisation des systèmes de protection sociale, la prise en compte des maladies non transmissibles et la mise en place de systèmes de surveillance épidémiologiques et de sécurité sanitaire, de systèmes de prises en charge des urgences, des greffes, des cancers, et d'accréditation des hôpitaux. Pour les pays francophones, il existe une forte demande de formation universitaire de spécialités, dont la majeure partie concerne les hôpitaux et les agences de sécurité sanitaire et de veille épidémique.



Au Malawi, des mères font la queue avec leurs bébés pour recevoir des vaccins. © GAVI/Tormod Simensen

Coopération internationale en Outre-mer

La France, par sa présence dans les **espaces ultramarins**, mobilise des ressources pour la coopération internationale. Au-delà de la coopération universitaire et pour la recherche, les relations internationales doivent être développées pour participer à la création d'une offre de soins de qualité dans les pays avoisinants, organiser l'accueil des étudiants dans les formations aux métiers de la santé et objectiver les motifs de leur recours à l'offre de soins française.

Coopération scientifique et universitaire en santé dans les pays en développement

La coopération scientifique universitaire en santé s'adresse à tous les pays en développement (PED), des pays pauvres prioritaires aux grands pays émergents (BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud). Dans ces pays en développement ou émergents, la stratégie française doit répondre à la demande croissante de partenariats scientifiques et universitaires. Elle cherche par ailleurs à exporter un modèle français, fondé notamment sur le financement solidaire du risque maladie, l'excellence du personnel de santé, l'accès équitable aux soins et le droit à la santé.



L'AGENCE NATIONALE DE RECHERCHE SUR LE SIDA (ANRS) DANS LES PAYS DU SUD : UN MODÈLE DE COOPÉRATION POUR LA RECHERCHE

Depuis 1992, 8 sites de recherche ANRS se sont constitués entre les équipes françaises et des pays du Sud et leurs programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida ou les hépatites virales. L'ANRS consacre un quart de son budget aux pays du Sud et représente la deuxième institution de recherche dans le monde sur le VIH/sida. Une vingtaine de projets sont financés chaque année concernant la recherche clinique, en sciences sociales et en économie de la santé, et la recherche opérationnelle.

www.anrs.fr



À la maternité de Gabarin, au Nigeria. © GAVI/Christine Nesbitt

8 OBJECTIFS POUR LA STRATÉGIE SANTÉ

- 1. Poursuivre l'effort financier** pour la santé à hauteur de 1 milliard d'euros par an, notamment en faveur du Fonds mondial, de GAVI et d'Unitaid. Appuyer les organisations onusiennes (OMS, Onusida, FNUAP, Unicef, ONU Femmes) investies dans la santé des femmes et des enfants à partir de projets associant aussi les ONG françaises et faire de la santé des femmes et des enfants la priorité des programmes santé de l'AFD, notamment sur les aspects de planification familiale.
- 2. Mieux articuler l'aide bilatérale avec l'aide multilatérale en créant un pôle santé à France expertise internationale** pour mobiliser l'expertise francophone en appui des pays bénéficiaires du Fonds mondial dans le domaine des trois pandémies. Animer des plateformes sur chacune des priorités françaises : financement de la santé, ressources humaines, médicaments, veille épidémiologique, maladies non transmissibles. Mobiliser le réseau des conseillers régionaux en santé qui est l'interface des actions bilatérales et multilatérales.
- 3. Contribuer à la synergie sur le terrain entre les différentes institutions de recherche** (universités, réseau des Instituts Pasteur, ANRS, Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut de recherche pour le développement (IRD), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), etc.)
- 4. Renforcer les capacités des pays en soutenant la formation de personnels de santé** et la gestion des systèmes de santé, des projets de fidélisation et d'amélioration des conditions de travail. **Soutenir la coopération universitaire et la formation en France** en favorisant les coopérations interuniversitaires et les enseignements universitaires de santé publique.
- 5. Accompagner la coopération hospitalière** à travers les partenariats et les jumelages hospitaliers, à travers ESTHER, le Fonds des partenariats hospitaliers et le dispositif de coopération hospitalière du ministère de la Santé.
- 6. Renforcer la diplomatie sanitaire** de la France auprès de ses partenaires en faveur d'une meilleure coordination des initiatives internationales pour la santé (IHP+) et par une meilleure prise en compte de la santé dans les différents outils d'aide européens. **Plaider pour de nouveaux financements innovants**, dont une partie devrait revenir à la santé.
- 7. Assurer la prise en compte du genre et des inégalités entre les femmes et les hommes dans les programmes de santé** : analyse des inégalités femme-homme dans les différents programmes financés par la France, promotion de la question de l'égalité femme-homme dans les différentes instances internationales.
- 8. Améliorer la communication sur les différentes actions menées par la France**, tant vis-à-vis des partenaires français que vis-à-vis de partenaires étrangers.



© FotoliaXIV/Fotolia.com

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Direction des biens publics mondiaux

Sous-direction de la santé et du développement humain

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et de la presse

www.diplomatie.gouv.fr

